

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par le soussigné, Michel Perreault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

Que lors de la séance tenue le 9 décembre dernier, le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland, a adopté le « **règlement numéro 565 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 448 dans le but de modifier les conditions de restriction à la contribution de fins de parcs ou de terrains de jeux** »;

Que ledit règlement numéro 565 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 15 janvier 2020;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 565 est entré en vigueur le 15 janvier 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 15 janvier 2020;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 565 au bureau de la municipalité du Canton de Cleveland, situé au 292, chemin de la Rivière à Cleveland durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ AU CANTON DE CLEVELAND, CE 28^{ÈME} JOUR DE JANVIER 2020

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim